

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 29 ET 30 JUIN 2023

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**ATTUALIZZAZIONE DI U PRUGRAMMA DI TRAVAGLIU, DI  
A CUNVENZIONE RILATIVA À L'OPERAZIONE  
"ASSEMBLEA DI I ZITELLI" È DESIGNAZIONE DI  
L'ELETTI RIFARENTI**

**ACTUALISATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA  
CONVENTION RELATIVE À L'OPÉRATION " ASSEMBLEA  
DI I ZITELLI " ET DÉSIGNATION DES ÉLUS RÉFÉRENTS**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

L'Assemblée de Corse, garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse, est depuis l'année 2022 au cœur d'une démarche de prospective visant à réfléchir collectivement à ce que sera la Corse de 2050, et à la Corse que nous souhaitons transmettre à la prochaine génération.

Cette réflexion prospective ne peut se faire sans penser à ceux qui feront et seront la Corse de 2050.

Notre devoir envers notre jeunesse est immense. Il consiste à prendre aujourd'hui des décisions qui ne compromettent pas leur avenir, et à leur transmettre dans le même temps l'espoir, l'envie, l'ambition et le sens de l'intérêt général pour qu'ils puissent dans le futur être des adultes et des citoyens meilleurs encore que ceux que nous aurons été.

L'Assemblée de Corse, haut lieu de la démocratie insulaire, doit donc s'ouvrir au public le plus jeune afin de créer une émulation positive et ainsi ne jamais perdre de vue le sens même de notre action publique. Cet espace du jeu politique est aussi un terrain d'apprentissage unique pour des enfants et des jeunes adultes.

Aussi, l'Assemblea di i Zitelli et l'Assemblea di a Giuventù jouent un important rôle d'éducation, en associant un public nouveau au processus de décision de la Collectivité de Corse.

C'est dans cet esprit que l'Assemblea di i Zitelli, organisée conjointement par la Collectivité de Corse et le Rectorat d'Académie, sera au cours de l'année à venir, renouvelée avec une neuvième édition 2023/2024 innovante et créative.

Compte-tenu de l'expérience accumulée lors des précédentes éditions, et de l'interruption imposée par la crise sanitaire, il convient d'actualiser la convention initiale selon le texte en pièce-jointe.

Sur le plan de sa composition, il est rappelé que l'Assemblea di i Zitelli comporte 62 délégué(e)s (plus la Présidente de l'Assemblée de Corse), élu(e)s selon le principe de la parité dans les classes de Cours Moyen 1 et 2 (école élémentaire) et de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> (collège) retenues, parmi les classes candidates, conjointement par la Collectivité de Corse et le Rectorat.

La sélection prendra en compte d'une part, les critères d'équilibre géographique (Pumonte/ Cismonte, zones rurales/zones urbaines), et d'autre part, la répartition équilibrée entre le primaire et le secondaire.

S'agissant du programme, il est prévu de valoriser cette neuvième édition dès la rentrée des classes 2023 puis de poursuivre l'opération chaque année.

Ainsi, chaque classe participant à l'opération aura plusieurs missions :

1. Sur le plan général :
  - Élaborer une question destinée à la Présidente de l'Assemblée de Corse et une question destinée au Président du Conseil exécutif,
2. Sur un plan thématique (détail des thèmes ci-après) :
  - Elaborer un projet de motion
  - Proposer un travail créatif et illustratif sur un ou plusieurs thèmes :  
Création de chansons en corse ou dans une langue parlée en Europe ; écriture d'un livre traitant d'une des thématiques, qui serait présenté aux élus et aux autres classes, voire distribué ; production de poèmes originaux qui seraient déclamés par leurs auteurs ; film ; exposition picturale ou photographique ou élaboration d'un journal, les modalités d'expressions sont variées et la dimension pédagogique indéniable.

Les thématiques proposées sont les suivantes :

- La vie à l'école / au collège : Comment imaginer le découpage d'une année scolaire idéale (rentrée des classes, horaires scolaires et périscolaires, périodes de vacances, répartition des matières dans la semaine, etc.), les interrelations entre élèves, avec les adultes de la communauté éducative, l'égalité entre les filles et les garçons ? Quelles sont les conditions indispensables pour que tout le monde se sente bien à l'école / au collège ? Que faut-il faire pour réussir et d'ailleurs, qu'est-ce que la réussite ?
- Le bien-être, le sport, les loisirs et la santé : Qu'est-ce que le bien-être ? Comment y parvient-on ? Qu'est-ce qui existe déjà en Corse ? Qu'est-ce qui n'existe pas encore mais que l'on pourrait développer ? Que peut-on faire pour que tout le monde puisse pratiquer des activités ? Qu'est-ce qu'être en bonne santé ? Comment fait-on pour être en bonne santé ?
- Environnement et culture : Est-ce que les êtres vivants et les humains en particulier, exercent une influence sur leur environnement ? En quoi nos actions peuvent-elles protéger la planète ou la détériorer ? Que peut-on faire pour préserver notre environnement ? Qu'est-ce que la culture ? Comment fait-on pour la partager, pour que tout le monde y ait accès ? De quoi avons-nous besoin pour nous cultiver ?
- Les citoyens en Corse, en Europe et dans le monde : Qu'est-ce qu'un citoyen corse, de l'Europe et du monde ? L'Europe : à quoi ça sert ? Comment s'enrichit-on de nos différences ? Qu'a-t-on à offrir aux autres et que peut-on recevoir des autres ?
- La Corse que je veux en 2050 : Quelle est la société de nos rêves ? Comment se loge-t-on, comment se nourrit-on, comment se déplace-t-on, comment communique-t-on ? Comment être heureux ?

Les questionnements mentionnés dans chacune des thématiques sont des pistes de réflexions, données à titre d'exemples, pour éventuellement faciliter le lancement des projets, mais ne constituent en aucune façon un frein à la liberté pédagogique des enseignants dans leurs classes. Les enfants disposent de toute la latitude nécessaire pour laisser libre cours à leur imagination et leurs envies.

Les travaux pédagogiques préparatoires seront favorisés par la possibilité d'effectuer des visites guidées du Gran'Palazzu de la Collectivité de Corse et de l'hémicycle, notamment afin d'assister à la séance des questions orales lors d'une session de l'Assemblée de Corse.

Par ailleurs, pour chacune des thématiques abordées, l'Assemblée de Corse désigne parmi ses membres, un « référent » auquel peuvent s'adresser les enseignants et les délégués. Les référents se rendront dans les établissements afin d'informer les participants durant la période allant d'octobre 2023 à janvier 2024, puis sur des périodes similaires les années suivantes.

Les questions, motions ainsi que les productions résultant des travaux créatifs, seront rédigés en langue française et en langue corse.

Les maires ayant dans leurs prérogatives la gestion communale des écoles primaires, il est prévu de les associer en amont du dispositif.

Un jury sera ainsi composé de la Présidente de l'Assemblée de Corse, des élus « référents », des Conseillères exécutives concernées et de la Présidente de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion sociale et des Enjeux Sociétaux, de membres désignés par le Recteur d'Académie et des deux représentants des associations des maires de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

Ce jury choisira in fine :

- Cinq questions destinées à la Présidente de l'Assemblée de Corse,
- Cinq questions destinées au Président du Conseil exécutif de Corse,
- Cinq propositions de motions, envoyées à toutes les classes participantes, pour que celles-ci en débattent.

L'« Assemblea di i Zitelli » se réunira dans le courant du dernier trimestre de chaque année scolaire afin de délibérer sur les projets de motion, tout d'abord en commission, puis en séance publique.

Au cours de cette dernière, les questions seront posées alternativement au Président du Conseil exécutif et à la Présidente de l'Assemblée de Corse puis les délégués présenteront les motions retenues, lesquelles feront l'objet d'un vote afin d'établir le palmarès définitif.

La motion lauréate sera reprise, si possible, par l'élu référent, qui la déposera devant l'Assemblée de Corse, afin qu'elle fasse l'objet d'une procédure d'examen identique à toute autre motion.

L'ensemble des travaux dits créatifs seront exposés au Gran'Palazzu lors de la session de l'Assemblea di i Zitelli avec une présentation par les élèves.

Il vous est donc proposé :

- 1) D'adopter le projet de convention actualisée ci-joint et de m'autoriser, ainsi que le Président du Conseil exécutif, à la signer avec le Rectorat d'Académie,
- 2) De me donner mandat ainsi qu'au Président du Conseil exécutif, chacun dans nos domaines de compétences respectifs, pour entreprendre toutes démarches et prendre toutes mesures et actes destinés à mettre en œuvre ladite convention,
- 3) De désigner cinq « référents » : un pour chacun des quatre groupes politiques de l'Assemblée de Corse, assorti d'un suppléant du même groupe, auxquels vient s'ajouter l'élue non inscrite soit :
  - Un référent : Vie à l'école / au collège, et son suppléant,
  - Un référent : Bien-être, sport, loisirs et santé et son suppléant,
  - Un référent : Environnement et culture, et son suppléant,
  - Un référent : Citoyens en Corse, en Europe et dans le monde, et son suppléant,
  - Un référent : La Corse que je veux en 2050, et son suppléant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.